

GIC KAME DE PAKI

Arrondissement de Doumé, Département du Haut Nyong, Région de l'Est

BP : 20 Doumé

TEL : 691 50 39 01

RAPPORT D'ACTIVITES

EXERCICE 2018

Décembre 2018

1. INTRODUCTION

Le présent rapport retrace les activités d'exploitation de la Forêt Communautaire (FC) du Groupement d'Initiative Commune (GIC) KAME pour le compte de l'année 2018.

Le GIC est l'entité juridique de gestion de la FC KAME. Cette FC est implantée sur une superficie de 2300 ha dans la Région de l'Est, Département du Haut-Nyong, Arrondissement de Doumé. Le GIC KAME a été créé le 30 juin 2010 avec pour objectif premier celui de s'approprié une FC. C'est ainsi que la convention de gestion lui a été signé le 27 août 2015 par le ministre des forêts et de la faune.

Chaque année, le Ministère des forêts et de la faune délivre sous la demande du GIC, un Certificat Annuel d'Exploitation (CAE) qui fixe le quota d'exploitation et autorise le GIC à mener les activités dans une parcelle de la FC. Pour le compte de l'exercice de 2018, le CAE du GIC KAME a été délivré le 23 mai 2018, suivi de la notification de démarrage des activités délivré par le Délégué Régional des forêts et de la faune de l'Est. Le GIC KAME a donc démarré ses activités en la date du 03 juin 2018.

2. Activités réalisées dans la FC en 2018

2.1. Activités liées à l'exploitation de la ressource ligneuse

L'exploitation de la ressource ligneuse a porté sur une superficie de 92 ha relative à la parcelle annuelle 4 du secteur 1.

Après l'obtention des documents sécurisé (DF10 et lettre de voiture), le GIC a démarré les activités d'extraction du bois qui consistent à l'abattage des arbres contenu dans le CAE, sciage et évacuation des débités. De ces activités, un total de **703,382 m³** de bois scié est sorti de la FC KAME en 2018 et a engendré une recette d'un montant de **5 272 820 FCFA**.

Tableau 1 : état d'exploitation au 31 décembre 2018

Code	Essences	Volume CAE (m3)	Volume évacué en m3	Reste en m3
1211	Ayous	492	487	5
1129	Sappeli	120	34,807	85,193
1131	Tali	201	81,575	119,425
1220	Fraké	49	100	-51

	TOTAL	862	703, 382	158,618
--	--------------	------------	-----------------	----------------

2.2. Activités de renforcement des capacités

En dehors de l'exploitation du bois dans la FC en 2018, les autres activités menées par le GIC sont celles liées au renforcement de capacité sur les exigences réglementaires en matière de légalité et de traçabilité du bois. Les formations ont été effectuées par le SAILD (Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement) dans le cadre du projet « système de vérification communautaire de la légalité des bois des FC (SVCL) » financé par le programme FAO UE FLEGT. Les formations auxquelles a bénéficié le GIC KAME sont :

- La formation en inventaire d'exploitation géoréférencé ;
- La formation sur l'utilisation des outils du SVCL (procédure et application informatique).

2.3. Projets communautaires réalisés

Tableau 2 : niveau de réalisation des projets de développement

N°	Activités	Montant FCFA
1	Reboisement	250 000
2	Suivi du reboisement	200 000
3	Paiement des maîtres des parents	175 000
4	Intrants agricoles	350 000
5	Renouvellement du CAE	500 000
6	Fonctionnement du GIC	300 000
7	Paiement de la taxe d'abattage	1 249 692
8	Mise en place de 5 champs communautaires	1 000 000
9	Facilitation aux contrôles forestiers (05 contrôles au total)	250 000
10	Contribution du GIC au développement de l'arrondissement	200 000
11	Indemnisation des populations pour destruction des champs	250 000
12	Appui à la scolarité de 03 étudiants	150 000

3. Mesures de protection de l'environnement

Les activités d'exploitation forestières sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement humain, biologique et physique. Pour pallier à ces potentiels impacts négatif, le GIC KAME a pris certaines dispositions :

- Sur la protection des ouvriers : exigence du port des EPI (Equipements de Protection Individuelle) par les ouvriers (bottes de sécurité, gants, casque) ;
- L'exploitation forestière à impact réduit (pratique de l'abattage contrôlé, fermeture des pistes après exploitation, existence des récipients pour recueillir les huiles des vidanges de moteur de tronçonneuse, nettoyage des cours d'eau après abattage lorsque ceux-ci ont été obstrué par les branchages d'un arbre...) ;
- Les déchets de sciage sont revalorisés.

4. Difficultés rencontrées

Dans la mise en œuvre de ses activités d'exploitation de la FC pour le compte de l'exercice 2018, le GIC a fait face à quelques difficultés notamment :

- Mauvais état des pistes d'évacuation ;
- Manque de financement propre pour les activités dans la FC ;
- Déboisement (multiplication des parcelles agricoles) ;
- Indemnisation des champs.

Fait à Paki le.....

Le gestionnaire de la FC

MINKO Martin Luther